

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00273

Numéro SIREN : 520 435 009

Nom ou dénomination : A + ENERGIES

Ce dépôt a été enregistré le 27/05/2020 sous le numéro de dépôt 4348

SAS A + ENERGIES

25 AVENUE DE LA CAPELADO

34160 CASTRIES

COMPTES ANNUELS du 01/10/2018 au 30/09/2019
RCS Montpellier : 520435009

	Pages
- Bilan actif-passif	1 et 2
- Compte de résultat	3 et 4

" Copie certifiée conforme à l'original
par le Président SAS MD Corporate,
représentée par M. Damien TEISSIER FORCADA "



BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	Brut	30/09/2019 12 Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	30/09/2018 12 Net	Euros	%
Capital souscrit non appelé (I)						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de développement	20 245	12 942	7 303	10 328	3 025	29.29
Concessions, brevets et droits similaires	27 572	15 718	11 854	3 184	8 670	272.29
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions	4 956	658	4 298		4 298	
Installations techniques, matériel et outillage	2 999	893	2 106	880	1 226	139.35
Autres immobilisations corporelles	145 143	70 887	74 255	90 745	16 490	18.17
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)						
Participations mises en équivalence						
Autres participations	38 150		38 150		38 150	
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	250		250	19 550	19 300	98.72
Prêts	6 759		6 759	6 100	659	10.80
Autres immobilisations financières	69 254		69 254	77 950	8 696	11.16
Total II	315 328	101 098	214 229	208 737	5 493	2.63
Stocks et en cours						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens	304 052		304 052	201 952	102 100	50.56
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	421 221		421 221	245 091	176 131	71.86
Avances et acomptes versés sur commandes	15 130		15 130		15 130	
Créances (3)						
Clients et comptes rattachés	2 192 298	388 596	1 803 702	1 790 366	13 336	0.74
Autres créances	424 294		424 294	376 411	47 883	12.72
Capital souscrit - appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	1 800		1 800		1 800	
Disponibilités	1 308 240		1 308 240	933 071	375 169	40.21
Charges constatées d'avance (3)	47 203		47 203	46 313	890	1.92
Total III	4 714 238	388 596	4 325 643	3 593 204	732 439	20.38
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
Primes de remboursement des obligations (V)						
Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	5 029 566	489 694	4 539 872	3 801 940	737 932	19.41

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

76 013

AMP CONSEILS MONTPELLIER

DT

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		30/09/2019	30/09/2018	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 200 000)	200 000	200 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecart de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	5 000	5 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	441 509	207 403	234 106	112.88
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	518 332	415 265	103 067	24.82
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	1 164 841	827 668	337 173	40.74
PROVISIONS	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
DETTE (1)	Total II				
	Provisions pour risques	159 002	63 190	95 812	151.63
	Provisions pour charges				
Comptes de Régularisation	Total III	159 002	63 190	95 812	151.63
	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	50 000	100 000	50 000	50.00
	Concours bancaires courants	26 075	872	25 203	NS
	Emprunts et dettes financières diverses	26 150	31 476	5 326	16.92
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 964 203	1 583 881	380 322	24.01
Comptes de Régularisation	Dettes fiscales et sociales	1 118 555	1 084 899	33 656	3.10
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	2 500		2 500	
	Produits constatés d'avance (1)	28 547	109 955	81 408	74.04
	Total IV	3 216 029	2 911 083	304 946	10.48
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		4 539 872	3 801 946	737 926	19.41
		3 198 529	2 485 434		

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

05

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2019 12			Exercice N-1 30/09/2018 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises	15 299 682		15 299 682	13 203 837		2 095 845	15.87
Production vendue de biens							
Production vendue de services	409 771		409 771	350 167		59 603	17.02
Chiffre d'affaires NET	15 709 452		15 709 452	13 554 004		2 155 448	15.90
Production stockée			102 100	41 113		60 987	148.34
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			3 316	40 130		36 814	91.74
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			93 303	61 169		32 133	52.53
Autres produits			27	216		189	87.67
Total des Produits d'exploitation (I)			15 908 198	13 696 633		2 211 566	16.15
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises			4 506 466	3 983 476		522 990	13.13
Variation de stock (marchandises)			176 131	38 447		137 684	358.11
Achats de matières premières et autres approvisionnements			917	2 498		1 581	63.30
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			5 595 672	4 313 348		1 282 324	29.73
Impôts, taxes et versements assimilés			179 359	144 665		34 694	23.98
Salaires et traitements			3 318 073	2 983 984		334 089	11.20
Charges sociales			1 245 419	1 134 055		111 364	9.82
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			64 891	83 090		18 199	21.90
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			75 741	57 539		18 202	31.63
Dotations aux provisions			159 002	63 190		95 812	151.63
Autres charges			6 504	50 038		43 534	87.00
Total des Charges d'exploitation (II)			14 975 912	12 777 435		2 198 477	17.21
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			932 286	919 198		13 088	1.42
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

24 996
24 958

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2019 12	Exercice N-1 30/09/2018 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)		111	111	100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V		111	111	100.00
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	3 814	19 347	15 533	80.29
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	3 814	19 347	15 533	80.29
2. Résultat financier (V-VI)	3 814	19 236	15 422	80.17
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	928 473	899 962	28 511	3.17
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	24 996	67 295	42 299	62.86
Produits exceptionnels sur opérations en capital		2 333	2 333	100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	24 996	69 628	44 632	64.10
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	47 912	169 431	121 519	71.72
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 411	56 826	54 414	95.76
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	50 323	226 257	175 934	77.76
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	25 327	156 629	131 301	83.83
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	147 195	112 270	34 925	31.11
Impôts sur les bénéfices (X)	237 618	215 798	21 820	10.11
Total des produits (I+III+V+VII)	15 933 194	13 766 372	2 166 822	15.74
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	15 414 862	13 351 107	2 063 755	15.46
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	518 332	415 265	103 067	24.82

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Dr

SAS A + ENERGIES

25 AVENUE DE LA CAPELADO

34160 CASTRIES

ANNEXE DU 01/10/2018 AU 30/09/2019

"copie certifiée conforme à l'original par le
Président SAS MD Corporate,
Représentée par M. Damien TEISSIER FORCADA"



AMP CONSEILS MONTPELLIER

11 RUE CLAUDE FRANÇOIS

PARC 2000

34080 MONTPELLIER

04.67.40.74.90

DT

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

ACHAT DE MARQUE :

Notre société a acquis au cours de l'exercice la marque RESEAU SENNYWATT, déposée à l'INPI.

RESERVE SPECIALE DE PARTICIPATION :

Notre société a continué au 30/09/2019 le dispositif de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise pour un montant brut de 147 195 Euros.

DOSSIER « EUROSOL »:

A+ Energies a développé un concept qui intègre un produit acheté, auprès du fournisseur EUROSOL, axé sur l'énergie éolienne, qui, selon les données techniques de ce dernier, avait, pour les clients, un rendement important mais également une rentabilité économique très satisfaisante.

Malheureusement, les performances de ce produit se sont avérées bien en dessous des promesses du fournisseur (EUROSOL) et le produit était sujet à des pannes fréquentes qui ont entraîné de nombreux SAV et litiges.

Dans un premier temps EUROSOL a minimisé l'étendu de la problématique en faisant supporter les désordres et la confusion à ses différents sous-traitants. Malheureusement, la récurrence des problèmes a obligé A+ Energies à facturer à EUROSOL le SAV et les matériels mis à la disposition des clients sur l'année 2013 pour un montant de 178.311 euros HT.

La société a donc provisionné l'intégralité de la créance. Cette provision s'élève à 178.311 euros.

A ce jour, le procès étant toujours en cours, la provision est maintenue.

DOSSIER « ARTYS » :

Suite à la défaillance du groupe ARTYS, auprès duquel la société A+ENERGIES était cliente et fournisseur, cette dernière a enregistré un certain nombre d'impayés pour la somme de 58.969 euros HT. Une provision a été constatée du même montant dans les comptes annuels clos au 31 décembre 2013. A ce jour, le procès étant toujours en cours, la provision est maintenue.

Frais R&D "CRM" :

A+ Energies a acquis en 2018 pour un nouveau outil externe, développé par XEFI Software, plus performant et plus adapté aux particularités de la société. En 2019, la société a renforcé cet outil par l'achat de nouveaux modules complémentaires intégrant la partie facturation.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Autres créances	79 144
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
Total	79 144

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	47 203
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	47 203

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	412 403
Affectation de résultat à la situation nette de l'AGO	234 106
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	646 509
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Variation du capital	
Variation des autres postes	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	646 509
Variation en cours d'exercice	
Variation du capital	
Variation des primes, reserves, report a nouveau	
Variation des provisions relevant des capitaux propres	
Contreparties de réévaluations	
Variations des provisions réglementées et subventions d'équipement	
Autres variations	
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	646 509
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	
dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE	

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	5
Agents de maîtrise et techniciens	3
Employés	88
Ouvriers	3
Total	99

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 8.400 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 8.400 euros
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0 euros

Liste des filiales et participations
(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés - Filiales détenues à + de 50% - SENNYWATT - Participations détenues entre 10 et 50 % - SAS A+ TECH - SAS ACTIONS + ENERGIES	30 000		100.00	30 000						
	10 000		50.00	5 000						
	15 000		21.00	3 150						
B. Renseignements globaux - Filiales non reprises en A - françaises - étrangères - Participations non reprises en A - françaises - étrangères										

27

~~Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019~~

(PCG Art. 831-2/13)

Total

A + ENERGIES
Société par actions simplifiée
Au capital de 200 000 euros
Siège social : 25 Avenue de la Capelado
34160 CASTRIES
520 435 009 R.C.S. MONTPELLIER

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 10 DECEMBRE 2019**

L'an deux mille dix neuf
Le 10 décembre,
A dix heures,

Les actionnaires de la société A+ ENERGIES, société par action simplifiée au capital de 200 000 euros, divisé en 2000 actions, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président par lettre adressée à chaque actionnaire le 20 novembre 2019.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque actionnaire participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Damien TEISSIER, en sa qualité du représentant du Président de la Société, la SAS MD CORPORATE

Madame Mélissa KAESTLER est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou ayant donné pouvoir possèdent 2000 sur les 2000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La société «THIERRY DEWINTRE SAS», Commissaire aux comptes, a été régulièrement convoquée par lettre remise en mains propres.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des actionnaires,
- La feuille de présence et la liste des actionnaires,
- L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 30 septembre 2019,
- Le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices,
- Le rapport de gestion du président,
- Le rapport spécial sur les conventions,

- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Les rapports du Commissaire aux Comptes,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président sur l'activité de la société pendant l'exercice social clos le 30 septembre 2019 ,
- Rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos au 30 septembre 2019 et sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 30 septembre 2019 et quitus au président,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du président et le rapport spécial sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTIONS ORDINAIRES

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du président et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.
En conséquence, l'Assemblée donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve l'absence des dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des actionnaires.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce, déclare approuver ces conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des actionnaires.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 518 332 euros de la manière suivante :

- Dividendes : 250 000 euros
- Réserve légale : 15 000 euros
- Autres réserves : 253 332 euros

L'Assemblée Générale constate que compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 914 841 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des actionnaires.

QUATRIEME RESOLUTION :

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé les distributions de dividende antérieures :

- Exercice clos au 30/09/2018 : 181.159 Euros
- Exercice clos au 30/09/2017 : 118.343 Euros
- Exercice clos au 30/09/2016 : 0 Euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des actionnaires.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

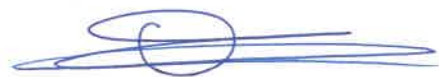
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des actionnaires.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
MD CORPORATE
Monsieur Damien TEISSIER

Le secrétaire
Madame Mélissa KAESTLER



A + ENERGIES
Société par actions simplifiée
Au capital de 200 000 euros
Siège social : 25 Avenue de la Capelado
34160 CASTRIES
520 435 009 R.C.S. MONTPELLIER

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 10 DECEMBRE 2019

RESOLUTIONS ORDINAIRES

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du président et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve l'absence des dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce, déclare approuver ces conventions.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 518 332 euros de la manière suivante :

- Dividendes : 250 000 euros
- Réserve légale : 15 000 euros
- Autres réserves : 253 332 euros

L'Assemblée Générale constate que compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 914 841 euros.

QUATRIEME RESOLUTION :

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé les distributions de dividende antérieures :

- Exercice clos au 30/09/2018 : 181.159 Euros
- Exercice clos au 30/09/2017 : 118.343 Euros
- Exercice clos au 30/09/2016 : 0 Euros

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

A + ENERGIES
Société par actions simplifiée
Au capital de 200 000 euros
Siège social : 25 Avenue de la Capelado
34160 CASTRIES
520 435 009 R.C.S. MONTPELLIER

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 10 DECEMBRE 2019

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2018

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 415 265 euros de la manière suivante :

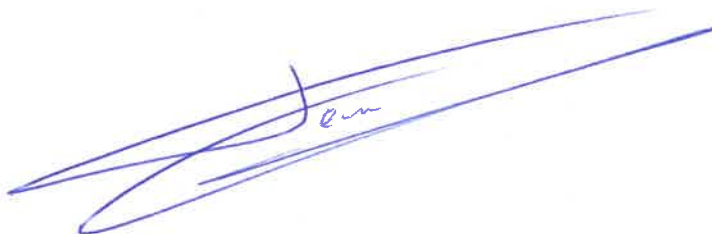
- Dividendes : 181 159 euros
- Autres réserves : 234 106 euros

L'Assemblée Générale constate que compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 646 509 euros.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 05 février 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des actionnaires.

Certifié conforme
Le Président



A + ENERGIES
Société par actions simplifiée
Au capital de 200 000 euros
Siège social : 25 Avenue de la Capelado
34160 CASTRIES
520 435 009 R.C.S. MONTPELLIER

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 10 DECMEBRE 2019

Madame, Messieurs, et Chers actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos 30 septembre 2019 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports des Commissaires aux Comptes.

Pour votre information, nous vous présentons avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le compte de résultat.
- le bilan.
- le texte des projets et résolutions que nous proposons à votre vote.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 30 septembre 2019, l'activité de la Société a été la suivante :

La vente et l'installation de photovoltaïques et de matériels à économie d'énergie.

La société a continué dans sa politique de développement commerciale, ce qui a été traduit par une nouvelle augmentation de chiffre d'affaires d'environ 16%.

Suite à la mise en place d'une nouvelle politique commerciale, l'entreprise a augmenté son chiffre d'affaires d'une manière considérable, tout en maîtrisant les frais généraux et les charges du personnel.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 4 330 335 euros.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 5 595 672 euros.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 179 359 euros.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 3 318 073 euros.

Le montant des charges sociales s'élève à 1 245 419 euros.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 99 personnes.

Le montant des dotations aux amortissements s'élève à 64 891 euros et les dotations aux provisions s'élève à 234 743 euros.

Le montant des autres charges s'élève à 6 504 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 14 975 912 euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice un bénéfice de 932 286 euros.

Compte tenu d'un résultat financier déficitaire de 3 814 euros, le résultat courant avant impôts ressort un bénéfice pour l'exercice de 928 473 euros.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel déficitaire de 25 327 euros,
- d'une participation des salariés aux résultats de l'entreprise de 147 195,
- d'un impôt sur les sociétés de 237 618,

Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice net de 518 332 euros.

Au 30 septembre 2019, le total du bilan de la Société s'élevait à 4 522 372 euros.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 518 332 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

- Dividendes : 250 000 euros
- Réserve légale : 15 000 euros
- Autres réserves : 253 332 euros.

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4, I du Code de commerce, nous vous communiquons les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant le nombre et le montant total des factures reçues et émises non réglées au 30 septembre 2019 et la ventilation de ce montant par tranche de retard, dans le tableau ci-dessous :

Article D. 441 I, 1° du Code de commerce : Factures fournisseurs reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	NON APPLICABLE				
Montant total des factures concernées TTC	984 245	499 760	0	322 858	1 806 863
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	54	28	0	18	100
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	NON APPLICABLE				
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues					
Montant total des factures exclues TTC					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délai de paiement utilisé pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : entre 30 et 90 jours				

DS

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Caution et avals données par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes attribués par la société
				bruts	nettes					
A. Renseignements détaillés										
- Filiales détenues à + de 50%										
- SENNYWATT	30 000		100.00	30 000						
- Participations détenues entre 10 et 50 %										
- SAS A+ TECH	10 000		50.00	5 000						
- SAS ACTIONS + ENERGIES	15 000		21.00	3 150						
B. Renseignements globaux										
- Filiales non reprises en A										
- françaises										
- étrangères										
- Participations non reprises en A										
- françaises										
- étrangères										

Source : Annexe comptable au 30/09/2019

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par vos Commissaires aux Comptes, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à CASTRIES,
Le 10 décembre 2019

SAS MD CORPORATE
Le président
Représentée par M. Damien TEISSIER



THIERRY DEWINTRE SAS
COMMISSARIAT AUX COMPTES

SAS A + ENERGIES

25 Avenue de la CAPELADO
34160 CASTRIES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 septembre 2019

SAS A + ENERGIES

25 Avenue de la CAPELADO
34160 CASTRIES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2019

SAS A + ENERGIES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2019

Aux actionnaires de la société A+ ENERGIES,

I- Opinion sur les comptes annuels

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS A+ ENERGIES relatifs à l'exercice clos le 30/09/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/10/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels concernant les Frais R&D de l'outil CRM ».

II- Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

III- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiqué dans le rapport de gestion du Président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

IV- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

V- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Au Crès, le 25 Novembre 2019
THIERRY DEWINTRE SAS

Le Commissaire aux Comptes
Thierry DEWINTRE

THIERRY DEWINTRE SAS
Commissaire aux comptes
23, Avenue du Languedoc - 34 920 Le Crès
Tél. 04 67 10 77 80 - Fax. 04 67 10 77 81
N° Siret : 513 306 373 00020

ANNEXES DU RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

ANNEXE : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

SAS A + ENERGIES

25 Avenue de la CAPELADO
34160 CASTRIES

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SAS A + ENERGIES

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30/09/2019

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous avons été avisés des conventions suivantes visées à l'article L. 227-10 du code de commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé.

Convention 1 :

Entité cocontractante : MD CORPORATE

Personnes concernées : Damien TEISSIER et MELISSA KAESTLER

Nature et objet de la convention : Convention d'assistance

Modalités : Convention d'assistance conclue le 15 février 2018. Au cours de l'exercice clos le 30-09-2019 il a été comptabilisé en charge le montant total de 582 000 euros HT.

Convention 2 :

Entité cocontractante : SCI RMD

Personnes concernées : Mélissa KAESTLER

Nature et objet de la convention : Bail commercial concernant des locaux situés 25 avenue de la Capelado – 34160 CASTRIES.

Modalités : Bail conclu le 1^{er} aout 2018 pour une durée allant du 1^{er} septembre 2018 au 31 juillet 2027. Au cours de l'exercice clos le 30-09-2019 il a été comptabilisé en charge le montant total de 126 000 euros.

Au Crès, le 25 Novembre 2019

THIERRY DEWINTRE SAS

Le Commissaire aux Comptes
M. Thierry DEWINTRE

Thierry DEWINTRE SAS
Commissaire aux comptes
23, Avenue du Languedoc
34920 LE CRÈS
Tél. 04 67 10 77 80 - Fax 04 67 10 77 81
thexpert@languedocoo.fr
N° Siret : 513 306 373 00020

